

RAPPORT SUR LE PILLAGE DE LA RDC

Un groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesses dans la République démocratique du Congo (RDC) a présenté ses conclusions (S/2001/357) le 12 avril 2001. Présidé par Safiatou Ba-N'Daw (Côte d'Ivoire), le groupe a recueilli des informations sur une période de six mois, effectué des recherches et analysé les rapports entre l'exploitation des ressources naturelles et autres en RDC et le conflit qui s'y poursuit.

Selon le rapport, le conflit "a maintenant pour principal enjeu l'accès, le contrôle et le commerce de cinq ressources minières d'intérêt capital: le coltan, les diamants, le cuivre, le cobalt et l'or". L'exploitation illégale des ressources minières et forestières de la RDC prend des proportions alarmantes. La RDC est la proie d'un réseau de partenaires militaires et commerciaux qui sont en train de raser la forêt ombrophile, de massacrer éléphants et gorilles et de vider le pays de ses minerais. Le rapport décrit le "pillage massif" des minerais, du café, du bois, du bétail et de l'argent qui se trouvaient sur les territoires conquis par les armées du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda.

Aux yeux du groupe d'experts, le Président Paul Kagame du Rwanda et le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda sont politiquement responsables du pillage auquel se livrent leurs armées et citoyens. "En approuvant implicitement la poursuite de l'exploitation illégale", M. Kagame administre la preuve de "sa responsabilité politique et morale". Quant à M. Museveni, "le groupe d'experts conclut que lorsque l'information est transmise au Président et qu'il choisit de ne pas agir, lorsqu'il nomme les personnes mêmes qui se livrent à des activités criminelles et que des membres de sa famille soupçonnés de telles activités échappent à la justice, il devient manifeste que le Président est devenu complice".

L'exploitation illégale a eu, selon le rapport, une double conséquence. D'une part, elle a eu pour effet de renflouer massivement les caisses de l'Armée patriotique rwandaise et d'enrichir des civils ougandais et les principaux chefs de l'armée ougandaise. De l'autre, elle a entraîné l'apparition de réseaux illicites, dirigés soit par des personnages haut placés dans l'armée soit par des hommes d'affaires. Ces deux éléments relient l'exploitation des ressources naturelles à la poursuite du conflit. Le comportement opportuniste de certaines sociétés privées et personnages influents, notamment de plusieurs responsables politiques de la RDC et du Zimbabwe, fait partie des facteurs qui contribuent à la poursuite du conflit.

En cherchant à mettre en évidence les liens entre l'exploitation et la poursuite du conflit, le groupe d'experts a comparé les crédits budgétaires alloués par les pays impliqués à leurs forces armées avec leurs dépenses effectives. La comparaison montre que les dépenses militaires dépassent de beaucoup les crédits prévus. L'armée rwandaise semble bénéficier directement du conflit, constate le rapport; l'économie ougandaise en a bénéficié au travers de "l'économie de réexportation", de même que le trésor, qui a autorisé une augmentation du budget de la défense.

Le gouvernement de la RDC compte sur ses minerais et ses industries minières pour financer la guerre. Le groupe d'experts accuse les gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe de financer leur implication militaire dans la RDC par l'exploitation des ressources naturelles des régions qu'ils contrôlent. Des donateurs bilatéraux et multilatéraux et certains pays voisins et lointains ont aussi favorisé passivement l'exploitation des ressources de la RDC et, par là, la poursuite du conflit.

Dans son rapport, le groupe d'experts recommande:

--que le Conseil de sécurité décrète un embargo temporaire sur l'importation et l'exportation de coltan, de pyrochlore, de cassitérite, d'or et de diamants en provenance et à destination du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi tant que leur implication dans l'exploitation des ressources naturelles de la RDC n'aura pas été élucidée;

--un embargo immédiat sur les armes et le matériel militaire destinés aux groupes --que le Conseil de sécurité demande à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) d'envisager de suspendre leur aide aux budgets du Rwanda et de l'Ouganda jusqu'à la fin du conflit et

--que le Conseil de sécurité prie instamment tous les Etats membres de geler les avoirs financiers des sociétés ou des particuliers qui continuent de participer à l'exploitation illicite de la RDC.

Il recommande en outre au Conseil de sécurité d'envisager d'établir un mécanisme international pour enquêter sur les individus impliqués dans des activités économiques criminelles, ainsi que sur les sociétés et responsables gouvernementaux dont les activités économiques et financières portent directement ou indirectement préjudice à des peuples désarmés et des économies faibles, et engager des poursuites à leur encontre. Il lui demande en outre d'envisager de mettre en place un mécanisme permanent d'enquête sur le trafic illicite de ressources naturelles dans les conflits armés afin de suivre les affaires qui font déjà l'objet d'enquêtes de la part d'autres groupes ou instances.